



## Réparation à la charge du locataire ou du propriétaire

Par **ekinorev**, le **05/01/2008** à **15:07**

Bonjour, rn rn Je loue une maison individuelle. rn La sonnette de l'extérieur ne fonctionne plus. rn J'ai fait appel à l'agence immobilière qui m'a envoyé une société de dépannage. rn Le réparateur est venu et a remplacé le système qui se trouve à l'intérieur de la maison, dans le couloir de l'entrée. rn L'agence vient de retourner la facture de réparation d'un montant de 137 euros !! rn J'aurai voulu savoir à qui incomber cette facture : locataire ou propriétaire. rn J'ai appris que les travaux dus à la vétusté sont à la charge du propriétaire. rn Cette maison date des années 1960 -sonnette donc de la même époque- avec ce que cela comporte de dégradations, mais que l'entretien courant est à la charge du locataire. rn Merci de me répondre car je n'ai pas plus confiance dans l'agence -qui préfère conserver son lien avec le propriétaire- que dans le propriétaire lui-même. rn rn Merci encore.